

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

PREMIER MINISTERE



**BILAN ET PERSPECTIVES DE L'EXECUTION
DE LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DU GOUVERNEMENT**

(2015-2016)



وصلى الله على نبيه الكريم

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à votre auguste Assemblée pour vous présenter, conformément à l'article 73 de la Constitution, le bilan et les perspectives de l'exécution de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement que j'ai eu le privilège de vous exposer il y a un an.

Les priorités du Gouvernement au cours de l'année écoulée ont été axées sur la consolidation, la préservation et le développement des acquis à travers le déploiement d'efforts soutenus pour le parachèvement des projets entamés et la réalisation de nouveaux projets assurant à notre pays davantage de progrès et d'épanouissement, dans une dynamique favorisant un essor global et harmonieux permettant l'émergence d'un Etat garantissant aux citoyens leurs droits fondamentaux et au peuple le bien-être auquel il aspire.

Le présent rapport se propose d'explicitier le bilan des efforts du Gouvernement entrepris à cet égard et de donner un aperçu sur les perspectives d'avenir, partant des engagements annoncés dans la Politique Générale suivant trois axes stratégiques : (1) la consolidation des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique, (2) l'émergence d'une économie compétitive et génératrice de croissance partagée, et (3) le développement des ressources humaines et l'élargissement de l'accès aux services de base.

Dans le cadre de la consolidation des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique, le Gouvernement s'est attelé au renforcement des missions de souveraineté, au raffermissement de l'Etat de droit et à l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux dans un souci de rationalisation de la vie publique, et de préservation de la stabilité et du progrès social.

Le Gouvernement a, en outre, relevé avec efficacité et persévérance le défi sécuritaire dans toutes ses dimensions nationales et transfrontalières en dotant nos forces armées et de sécurité des moyens nécessaires à la sauvegarde de notre territoire et à l'instauration de la paix et de la quiétude de nos concitoyens tout en jugulant les menaces d'où qu'elles viennent.

En matière d'impulsion de la contribution de l'armée nationale aux actions de développement, nos forces armées ont réalisé de main de maitre plusieurs projets d'infrastructures dans les domaines du transport, de l'hydraulique, de la santé, de l'environnement et de l'assainissement.

L'extension de l'installation du système « Mauritanie Oubour » au niveau des postes frontaliers et du visa biométrique au niveau de nos missions diplomatiques et consulaires dotés de centres d'accueil, ont permis, d'une part, de maîtriser le flux migratoire entrant au pays et la mise en place d'une base de données actualisée faisant état régulièrement des entrées et sorties du territoire, d'autre part.

Aussi, les capacités de l'Agence Nationale du Registre des populations et des Titres Sécurisés ont-elles été renforcées par la création de 168 nouveaux centres d'accueil dans les chefs lieux des communes rurales, ce qui a conduit à une augmentation sensible de l'enregistrement des citoyens et des résidents.

Cette Agence a également développé des applications permettant de gérer les dossiers médicaux des malades indigents, l'organisation du tirage au sort des pèlerins et la distribution des parcelles de terrains aux habitants des quartiers périphériques de Nouakchott.

La sécurisation des diplômes sur supports biométriques est en cours actuellement en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. De même, un système de vérification des pièces d'identification des personnes et des titres de voyage et d'immatriculation des véhicules est en train d'être mis sur pied.

Dans le domaine de la décentralisation et du développement local, le gouvernement a déployé d'énormes efforts en matière de renforcement des capacités à travers la formation de 3587 élus et agents communaux, l'élaboration et la publication de recueils de textes réglementaires, d'outils de gestion, de guides et manuels, de logiciels visant à moderniser la gestion et assurer le suivi-évaluation par l'État, tel que le logiciel « albaladi » et le logiciel « alkhazin ».

Une base de données globale relative aux communes est en cours de préparation en plus d'un SIG (système d'informations géographiques) et d'un observatoire des finances locales.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'amélioration des conditions de travail dans les administrations au niveau régional comme au niveau central par la construction et l'équipement de bureaux et de résidences pour les autorités administratives.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la protection civile et de la consolidation de ses moyens, des postes de secours ont été construits et équipés à Teyarrett, à El Mina et à la caserne centrale de Nouakchott en plus de l'acquisition d'un certain nombre de véhicules dont des camions citernes. Le système de veille et de conduite de crises a été redynamisé.

Ces actions se poursuivront à travers la création d'unités de secours mobiles, d'unités spécialisées tout en dotant les différentes casernes de matériels de sécurité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le gouvernement ne ménage aucun effort pour que notre système judiciaire soit revitalisé et renforcé, afin qu'il puisse sécuriser les investisseurs, rapprocher ses services des justiciables et recouvrer la confiance du citoyen quant à son utilité et son efficacité.

A cet effet, un arsenal juridique a été institué en vue de renforcer l'Etat de droit, la lutte contre l'esclavagisme et la torture et l'amélioration de la compétitivité en matière de droit commercial. De nouveaux tribunaux ont été créés à Nouakchott Est et Ouest et à Chami, en plus d'une cour d'appel à Aleg et d'un tribunal du travail à Zoueirat.

L'édification du palais de justice de Zoueirat est achevée et plusieurs sièges de tribunaux ont été réhabilités, alors que les travaux de construction des tribunaux de Sélibaby, d'Aioune, de Tidjikja, d'Akjoujt et des prisons de N'Beyka et de Bir Mougrein seront finalisés incessamment.

Aux fins d'assurer le renforcement et la modernisation de ce secteur, la base de données sur le personnel a été réactualisée et des sessions de formation ont été organisées au profit des magistrats et des auxiliaires de justice dans les domaines du droit commercial, du droit pénal et dans celui des langues.

En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, l'accent a été mis sur l'amélioration des conditions de vie carcérales par la construction de nouvelles prisons, l'équipement et l'ameublement de certaines prisons existantes, par les soins apportés à l'alimentation et à la santé des prisonniers ainsi que par la consécration de l'amnistie en tant qu'alternative dans la politique pénale.

Pour favoriser l'accès à la justice, une stratégie nationale a été conçue et l'office d'assistance judiciaire a été réactivé afin de concrétiser l'application de ce principe au bénéfice des pauvres qui pourront ainsi recouvrer leurs droits.

Un projet de code de l'enfance a été élaboré et les législations portant sur la protection pénale des enfants sont redynamisées, ainsi que l'intensification de la lutte contre la criminalité et la corruption.

Sur le plan politique, le Gouvernement a œuvré pour l'ouverture du champ politique et l'implication des jeunes dans la gestion de la chose publique.

C'est ainsi que cette option s'est manifestée à travers le lancement d'un processus marqué par la tenue des états généraux de la jeunesse qui ont

démontré une maturité et une réelle prise de conscience des jeunes mauritaniens et ont été couronnés par la création d'un Conseil National de la Jeunesse.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attelé à concrétiser l'attachement du Président de la République à promouvoir un climat d'entente nationale et d'ouverture politique permanente.

Dans cette optique, plusieurs rencontres préliminaires ont été organisées avec l'opposition et une rencontre préparant le dialogue inclusif a été tenue en Septembre dernier et a abouti à l'adoption d'un document comportant toutes les questions d'intérêt national et appelant à l'organisation de ce dialogue inclusif dans les plus brefs délais et sans conditions préalables.

Le Président de la République a réitéré son appel au dialogue à l'occasion de la célébration du 55^e anniversaire de l'indépendance en disant : « En ce jour heureux et mémorable, je tiens à réaffirmer notre attachement au dialogue comme méthode de résolution des obstacles et d'entraide pour construire la patrie. J'appelle tous les acteurs politiques, les organisations de la société civile, les oulémas et les leaders d'opinion à entreprendre la vulgarisation de la culture du dialogue et de l'ouverture sur toutes les tendances et sensibilités nationales ».

Soucieux de favoriser l'équité et de renforcer la cohésion nationale, le Gouvernement a déployé des efforts soutenus en vue de promouvoir et de protéger les droits humains, d'assurer l'égalité entre les citoyens et d'instaurer la solidarité sociale.

Ces efforts ont été axés sur la poursuite de l'application du plan d'action de mise en œuvre de la feuille de route visant l'éradication des formes contemporaines d'esclavage, la révision de la loi n° **2007-048** portant criminalisant l'esclavage et pénalisant les pratiques esclavagistes, l'adoption de décisions créant des organes judiciaires spécialisés dans la lutte antiesclavagiste, la promulgation d'une loi incriminant la torture et la qualifiant de crime contre l'humanité et d'une autre loi instituant un mécanisme national de prévention de la torture, l'élaboration d'une stratégie nationale pour garantir la cohésion sociale et l'établissement de rapports positifs avec les différents organes internationaux s'intéressant aux droits de l'homme.

Le succès éclatant que nous avons remporté lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel à Genève le 3 Novembre 2015 constitue une reconnaissance manifeste par la communauté internationale des progrès que nous avons réalisés dans ce domaine et nous incite à persévérer dans cette voie.

Pour faciliter l'accès des couches les plus vulnérables aux ressources nécessaires pour mener une vie digne, des pôles de développement intégré ont été créés dans

plusieurs Wilayas (Gorgol, Brakna, Guidimagha, Tagant, Assaba, Hodhs et Tiris Zemour).

Ces acquis seront consolidés par la promulgation d'une législation visant l'éradication de toutes les formes de discrimination et criminalisant la violence faite aux femmes. En outre, la stratégie de la cohésion sociale et le mécanisme de prévention de la torture seront opérationnalisés.

Dans le domaine de l'action humanitaire, le Gouvernement a mis en place les dispositifs adéquats pour les interventions en cas de situations d'urgences ou de sinistres par le biais de la réactivation de la stratégie d'action humanitaire et l'adoption d'une politique gouvernementale de gestion des crises.

Aussi, le gouvernement a-t-il apporté un appui aux populations éprouvées par la sécheresse et a poursuivi son assistance aux plus démunis dans les campagnes et dans les villes à travers le programme Emel des boutiques communautaires et par des distributions de vivres à titre gracieux.

En matière d'instauration d'un climat propice à la liberté d'expression et à l'épanouissement de la société civile, le Gouvernement a finalisé le cadre juridique et institutionnel de la presse. Il veille à assurer à tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et aux ONG le libre accès aux media publics et garantit aux citoyens le droit à l'information à travers l'extension de la couverture médiatique par l'intermédiaire de la TV nationale, des radios nationales et des stations locales.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté le projet de loi portant organisation des associations, établissements et réseaux de la Société Civile et a apporté un appui aux ONG en matière de bonne gouvernance tout en contribuant au renforcement de leurs capacités et en redynamisant l'action des organisations professionnelles de la presse.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts visant le renforcement de la participation de la presse et de la société civile à l'enracinement de la démocratie et des valeurs de solidarité et de fraternité nationales, en promulguant les législations idoines et en apportant l'appui et l'accompagnement nécessaires.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés

Pour améliorer la gouvernance publique, dans ses dimensions diplomatique, économique, territoriale, environnementale et administrative, notre pays a adopté une approche diplomatique efficace qui a consolidé la place de la Mauritanie dans le concert des nations et amplifié son rayonnement. L'année 2015 a été à cet égard significative, car notre pays a capitalisé les succès de sa

présidence de l'Union Africaine impulsant ainsi une dynamique nouvelle à la scène internationale.

La vision que porte notre pays sur les principales questions qui préoccupent la communauté internationale telles que le développement durable et l'autonomisation des femmes a été hautement appréciée, et notre expérience en matière de lutte contre l'extrémisme violent a fait école.

Sur le plan bilatéral, plus de 200 conventions de coopération ont été signées et des commissions mixtes de coopération ont été relancées avec des pays frères et amis ainsi qu'avec des pays émergents en Asie et en Amérique Latine.

Au niveau multilatéral, notre pays a signé plusieurs conventions de coopération régionale, continentale et internationale dans divers domaines.

En matière de maintien de la paix et de résolution des crises et conflits internationaux, la Mauritanie a réussi grâce à la diplomatie courageuse de son président à arracher un cessez - le feu entre les parties en guerre au Mali. Notre pays a participé efficacement à toutes les négociations visant à trouver une solution définitive et durable à ce douloureux conflit. Nous avons également participé au troisième round du groupe de contact international sur la Lybie.

Par ailleurs, nos ressortissants à l'étranger ont bénéficié d'un meilleur suivi, de l'assistance et l'encadrement nécessaires pour améliorer leurs conditions de séjour à l'étranger. Les formalités de leur enregistrement ont été facilitées et une base de données a été créée pour mieux subvenir à leurs besoins. Un centre d'opérations d'urgence a vu le jour dans le but de parer aux situations d'exception.

Concernant la gouvernance économique, le Gouvernement a intensifié la politique de rigueur et de diversification de l'économie nationale. A ce titre, il s'est attelé au renforcement des acquis et à l'ouverture de nouveaux chantiers. Il a veillé au maintien des grands équilibres macroéconomiques, tout en augmentant les investissements et en poursuivant les efforts de rationalisation des dépenses de l'État.

A cet égard, il a été procédé, à partir de l'évaluation sommative des trois plans d'action du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (2001-2016) et sur la base des résultats du 4^e recensement général de la population et de l'habitat et sur celles de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages en 2014, à la mise en place d'une feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée et partagée (2016-2030).

Au chapitre de la mobilisation des ressources nécessaires, le Gouvernement a signé avec nos partenaires au développement plus de 20 conventions de financement d'une valeur totale qui dépasse 109 milliards d'ouguiyas et dont 60%

sous forme de dons. Ces ressources substantielles ont été consacrées à des secteurs vitaux tels l'élevage, la pêche, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, la protection sociale, la gouvernance et l'environnement.

Un programme d'investissement public a été mis en place assorti d'un cadre de dépenses sur le moyen terme (2016-2018) en appui aux outils de programmation et de suivi des investissements en conformité avec les objectifs de développement et les stratégies sectorielles.

Sur le plan de l'appui à l'investissement privé, un grand progrès a été réalisé dans le domaine de la réforme du climat des affaires qui s'est traduite par l'avancée de 8 points de notre pays sur l'échelle internationale de « doing business » au titre de l'année 2015-2016. Cette avancée est due aux importantes réformes engagées par notre pays et qui lui ont valu d'occuper la 5^e place dans le peloton des 10 pays les plus dynamiques en matière de réforme du climat des affaires.

Le Gouvernement poursuivra la redynamisation de la mise en œuvre des stratégies entamée l'année dernière. Il s'agit de la stratégie de lutte contre la corruption, de la stratégie de promotion de l'investissement privé et de la stratégie de mobilisation des financements en faveur des projets de développement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés

Dans le cadre de la promotion de la gouvernance territoriale, le Gouvernement a réactivé les options stratégiques prévues par la loi d'orientation relative à l'aménagement du territoire par la création de comités régionaux de typonomie des lieux géographiques au niveau des wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza, du Tagant et du Guidimagha.

Le regroupement des communes et des localités s'est poursuivi avec de nouveaux pôles de regroupement dans différentes zones (Boulehrath et Sabha Allah (à Foum Legleita) et Oum Savia (à Adel Bagrou)) de sorte à disposer des infrastructures communautaires nécessaires : mosquées, mahdras, écoles à cycle complet, postes de santé et centres commerciaux.

Le Gouvernement a également poursuivi son appui au projet de valorisation des initiatives de développement régional équitable. A ce titre, les communes de l'Assaba du Gorgol et du Guidimagha ont bénéficié d'un appui technique et du financement dans ces communes de 68 projets totalisant un coût global de 245 millions d'ouguiyas.

Le Gouvernement intensifiera le parachèvement de la création des structures d'aménagement du territoire et le perfectionnement de leurs outils, notamment le plan d'aménagement du territoire et ses dérivés régionaux. Il œuvrera à la réalisation de programmes d'accompagnement de la d'urbanisation et de

relèvement du niveau de compétitivité des infrastructures communautaires tout en redéployant les projets et établissements publics sur toute l'étendue du territoire national par souci d'équité entre les régions.

En matière d'environnement, le Gouvernement a tenu à intégrer la dimension environnementale dans toutes les stratégies de développement. Il a renforcé le cadre institutionnel et exécutif de suivi et de gestion de l'environnement à travers la promulgation de plusieurs textes de lois et la ratification des conventions et instruments internationaux y afférents.

Les mesures de lutte contre la pollution ont été renforcées par le suivi de la réexportation des produits nocifs et leur destruction hors du pays, en plus de l'élimination des insecticides abandonnés et des polluants organiques.

Des mesures appropriées ont été également prises en vue de renforcer la lutte contre les effets du changement climatique, à travers la consolidation de la résilience, la lutte contre la désertification, l'intensification des efforts de protection de Nouakchott contre l'ensablement et les risques d'inondation marine et la protection des villes de Chinguitty et de Chami contre l'ensablement.

Le nombre des domaines protégés a été augmenté et leur maintenance a été renforcée dans le cadre de la nouvelle stratégie de création et de gestion des réserves naturelles et de sensibilisation de la population sur les questions environnementales. Un parc zoologique a été créé à Idini.

Dans le domaine de la protection de la nature, le Gouvernement a procédé à l'aménagement de lignes anti-incendie d'une longueur de 7500 km au titre de la campagne pastorale 2014-2015. Il a lancé la campagne 2015-2016 ciblant la réalisation de **11371** km de lignes anti-incendie.

L'arsenal juridique destiné à protéger l'environnement sera enrichi et une attention particulière sera accordée à la conception et au suivi du programme de gestion intégrée des écosystèmes dans la vallée du fleuve Sénégal et en Assaba.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place d'une Administration moderne et performante est une condition sine qua non pour la bonne gouvernance du service public et pour l'efficacité de l'action gouvernementale et son impact sur le vécu des citoyens. C'est pourquoi le Gouvernement a mis l'accent sur la modernisation et le perfectionnement de l'appareil administratif à travers l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de l'Administration publique par la finalisation des textes d'application des lois, et de la base de données relative aux la numérisation des dossiers des fonctionnaires tout en prenant les mesures techniques préalables à l'opérationnalisation du système de gestion des agents de l'Etat et à la formation sur ce système.

L'Etat déploie des efforts considérables en vue d'assister les couches défavorisées et d'assurer la mauritanisation des emplois tout en recherchant des opportunités d'emploi pour les citoyens à l'étranger. Il a lancé une campagne nationale sur la réforme des fonctions et l'application de la législation du travail, en plus de l'adoption d'un plan d'action visant l'éradication du travail des enfants et la mise en application du décret relatif à la promotion et à la protection des handicapés.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Concernant l'axe relatif à l'émergence d'une économie compétitive et génératrice de croissance partagée, le Gouvernement a mis en place une politique de rigueur permettant d'obtenir des taux de croissance élevés afin de réduire la pauvreté et lutter efficacement contre le chômage.

Cette politique a permis de résorber les effets externes résultant de la baisse des cours des produits miniers, de sorte que le PIB net est estimé en 2015 à un taux de 3,1% soit 4,2% en dehors des industries extractives.

On s'attend à ce que le taux de croissance en 2016 atteigne 5,2% en valeur réelle en raison notamment de la relance du secteur des BTP et de l'extraction de fer brut du Projet Guelb 2 qui relèvera la production de la SNIM à 16 millions de tonnes au lieu de 13 millions de tonnes en 2015.

Le Gouvernement a réussi à maîtriser le taux d'inflation qui a été maintenu au cours des douze derniers mois à 1,1% comparativement à 2014. Ceci est dû aux politiques économiques et monétaires appliquées et à l'augmentation de la production locale de céréales grâce aux politiques suivies par le Gouvernement.

Pour jeter les bases d'un véritable essor économique, les efforts ont été axés, d'une part, sur le développement des infrastructures structurantes, notamment les transports, l'énergie et les technologies de l'information et de la Communication, et, d'autre part, sur l'exploitation optimale des sources de croissance que représentent les secteurs productifs et de service.

Dans le domaine du transport, les infrastructures ont été modernisées grâce à la construction et à la réfection des voies, des ports et des aéroports. C'est ainsi que 350 km de routes goudronnées ont été réceptionnées ; les travaux se poursuivent sur 1256 km de routes dont **598** km seront finalisés dans un proche avenir. L'extension du Port Autonome de Nouakchott est achevée et les travaux du port de Tanit sont exécutés à 30% sur ressources propres de l'Etat à hauteur de 14 milliards d'ouguiyas. Il est prévu que ces travaux soient achevés en 2016. C'est aussi le cas de l'aéroport international d'Oum Tounsi, de l'extension et de la réhabilitation des pistes et du tarmac de l'aéroport de Nouadhibou et de la construction d'une gare routière au kilomètre 8 sur la route de Rosso.

Dans le but d'améliorer l'organisation institutionnelle du secteur des transports, d'importantes activités ont été réalisées portant sur la détermination des TDR relatives à la création d'un centre de formation au sein de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, sur la restructuration du Laboratoire National des Travaux Publics et sur la mise en place d'une base de données d'immatriculation des voitures avec la migration en cours vers un système plus performant.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

L'accès universel à une énergie adaptée et à moindre coût revêt une importance capitale pour le Gouvernement, car il s'agit d'un secteur structurant et vital, aussi bien pour créer des conditions favorables au développement économique que pour améliorer le cadre de vie des populations.

A cet effet, les efforts du Gouvernement ont été axés notamment sur l'achèvement du projet de construction d'une centrale hybride à Nouakchott d'une capacité de 180 MW, représentant la première phase de production d'électricité à partir du gaz pour atteindre à terme une capacité de 700 MW, l'achèvement d'une centrale éolienne d'une capacité de 30 MW, en plus des projets de transport d'électricité à partir de Nouakchott, de transport et de distribution de l'électricité à l'intérieur de cette ville, d'installation de centrales hybrides dans diverses régions du pays et d'extension du réseau de basse tension dans plusieurs zones. En outre, il a été procédé récemment à la pose de la première pierre pour la construction du Centre National de Conduite.

Parallèlement, le Gouvernement a poursuivi la finalisation des études de faisabilité et le lancement d'appel d'offres relatifs aux lignes de transport d'énergie entre Nouakchott et les frontières avec le Sénégal, entre Nouakchott et Nouadhibou et la construction de deux centrales hybrides à Néma et Adel Bagrou.

L'année 2016 verra l'amorce des travaux d'interconnexion avec le réseau de l'OMVS, d'établissement d'une ligne de 33 KV entre Kaedi et Boghé, d'installation de la station solaire de Nouakchott d'une capacité de 30 MW, d'hybridation de 7 centrales thermiques et solaires (ce sont les centrales d'Atar, d'Akjoujt, de Boulnoir, de Chamy, d'Aioune et d'Aleg), d'hybridation des stations éoliennes situées sur le littoral et des stations d'Aftout Chargui.

De nouveaux projets sont à l'étude dont notamment le projet de ligne haute tension Nouakchott-Akjoujt-Choum-Zoueirat, le projet d'installation de réseaux autonomes dans les deux Hodhs, le projet des deux stations hybrides de Tidjikja et d'Achram, en plus de 600 km de lignes de transport de 33 KV.

En matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), le Gouvernement a accéléré la mise en œuvre de la stratégie des TIC pour la période 2012-2015.

Il a jeté les bases juridiques et institutionnelles de la société mauritanienne de l'information et procédé à la révision du cadre juridique et organisationnel des TIC, à l'amélioration des échanges numériques et de l'Internet. Il a adopté deux nouvelles lois sur la cybercriminalité et sur la société mauritanienne de l'information et a créé un centre d'échanges internet sur les fréquences internationales entre les acteurs locaux sans incidence de coût et sans recourir à un serveur logé à l'extérieur du pays.

La réactualisation des sites web des ministères permettra à partir de 2016 de faciliter aux citoyens l'accès à des services sans qu'ils aient besoin de se déplacer physiquement.

Un appel d'offres a été lancé pour la mise en place d'un réseau national de communication sur une ligne de fibres optiques de **1650** km de long.

Sur le plan prospectif, le Gouvernement s'attellera à l'accélération du rythme de développement de l'économie numérique à travers l'extension des services bancaires en ligne, la promotion de l'innovation dans les métiers utilisant les TIC, la vulgarisation de la culture d'entreprise fondée sur ces technologies notamment parmi les jeunes, et ce par l'instauration d'un incubateur spécialisé dans l'accompagnement des entreprises naissantes.

Par ailleurs, un plan opérationnel est en cours d'élaboration pour l'utilisation des ressources du Fonds d'Accès Universel dans l'extension des services publics à la santé et à l'éducation par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière de développement des secteurs porteurs de croissance, la stratégie gouvernementale a été axée sur la maximisation de leurs retombées économiques et sociales, dans une perspective d'exploitation durable des potentialités et des ressources disponibles.

Dans cette perspective, les secteurs productifs tels que les hydrocarbures, les mines, la pêche, l'agriculture et l'élevage ont été valorisés afin de les inscrire dans des dynamiques de développement durable qui en multiplient les effets économiques et sociaux.

Egalement, d'autres secteurs à fort potentiel économique comme le développement urbain, l'industrie, le commerce et le tourisme ont été intégrés plus efficacement dans les approches de développement du pays, à travers des

stratégies sectorielles de valorisation qui en accroissent les retombées sur la collectivité nationale.

C'est ainsi que dans le domaine des hydrocarbures, le Gouvernement a accordé des permis d'exploitation dans les blocs pétroliers aux potentialités probantes et a engagé une campagne pour attirer les prospecteurs dans des sites inconnus avec l'espoir d'y découvrir du pétrole et du gaz. Dans ce cadre, signalons la découverte par Cosmos Energy d'un champ de gaz dénommé « Hamim » dans le bloc C8 du bassin côtier.

La législation en matière de prospection dans le domaine des hydrocarbures bruts a été modifiée afin de permettre l'octroi de permis dans des zones à potentiel porteur.

Par ailleurs, l'établissement de mécanismes contractuels a permis de garantir une alimentation sûre et durable des besoins du pays en hydrocarbures raffinés suivant les meilleurs rapports qualité/prix. La sécurisation du système d'approvisionnement a été renforcée, à travers la réhabilitation des infrastructures de stockage de la zone Nord notamment le wharf pétrolier et le dépôt de la raffinerie de Nouadhibou.

Sur un autre plan, une étude préliminaire est en cours aux fins d'assurer l'équipement du nouveau wharf pétrolier et l'extension des dépôts de Nouakchott appartenant à l'Etat, ce qui permettra d'approvisionner directement les zones du Sud et de réduire par conséquent les coûts inhérents au transport.

S'agissant de l'exploitation minière, le Gouvernement a mis l'accent sur la promotion des potentialités géologiques et minières nationales à travers le lancement du gigantesque projet « Guelb 2 » pour un coût d'environ **924** millions de dollars et qui permettra d'augmenter de près de 30% la production du fer brut de la SNIM, créant ainsi **946** nouveaux postes de travail. Le Gouvernement a aussi accordé des permis de prospection à titre promotionnel dans des zones ciblées afin de déceler les indices miniers qu'elles recèlent et attirer les acteurs miniers. Des permis nouveaux ont été accordés et d'autres ont été renouvelés.

82 acteurs miniers exercent actuellement dans notre pays. 139 permis sont en cours de validité et 156 demandes sont à l'étude.

Le Gouvernement poursuivra et renforcera ses efforts pour la promotion du potentiel géologique et minier du pays, à travers l'organisation de la 4^e version des Journées Mauritanides en Octobre 2016 et la participation aux forums miniers régionaux et internationaux et l'organisation de salons et de journées locales d'information.

En ce qui concerne la pêche, le Gouvernement s'est attelé à promouvoir un développement harmonieux de ce secteur qui en garantit la préservation des

ressources, l'accroissement des retombées et sa parfaite intégration à l'économie. Une attention particulière a été accordée à la préservation et la diversification des ressources halieutiques, par la promotion de la recherche océanographique, l'aménagement durable des pêcheries et le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale.

Les efforts déployés ont permis de réaliser de substantiels résultats : les recettes du secteur ont atteint au cours du premier semestre 2015, hors taxes douanières, **11,92** milliards d'ouguiyas, ce qui représente une augmentation de 35% par rapport à la même période de 2014.

Durant ce même semestre 2015, les exportations de poisson de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson ont atteint **39,6** milles tonnes d'une valeur de **125,46** millions de dollars américains contre **34,06** milles tonnes et **112,57** millions de dollars américains pour la même période de 2014, soit une augmentation de **16,30%** en volume et de **11,45%** en valeur.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a adopté le 26 Février 2015 une nouvelle stratégie de promotion de la pêche visant une meilleure protection de nos ressources halieutiques et une plus grande intégration du secteur dans le tissu économique national. Un nouveau code de la pêche a été promulgué ainsi que des textes d'application régulant le système d'exploitation afin d'améliorer les mécanismes d'accès à la ressource et réformer la fiscalité et les droits à l'exploitation, en plus de l'organisation des filières de la pêche et le renouvellement de la flotte nationale.

Les efforts visant à améliorer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire ont été renforcés. Ainsi, le Gouvernement a-t-il étendu les opérations de distribution du poisson à 14 wilayas et les quantités distribuées gratuitement ou à des prix symboliques ont atteint **3625** tonnes. Ces opérations couvriront prochainement toute l'étendue du territoire.

En matière d'emploi, le secteur de la pêche offre actuellement **43000** postes de travail directs et **12000** postes indirects, alors que, dans le cadre du projet de construction de 100 navires, 10 navires sont déjà remis à des chômeurs en quête d'emploi.

Le Gouvernement a allégé la pression sur les pêcheries de poulpe en réorientant l'effort de pêche vers d'autres filières comme le langouste ou les pêcheries de surface.

Les travaux de réhabilitation du marché de poisson de Nouakchott se sont poursuivis afin de satisfaire les besoins croissants de manutention et de débarquement.

Les études de création du port « Ndaamach » pour la pêche artisanale et côtière ont été finalisées, ce qui permettra de développer davantage l'activité de pêche dans la zone Sud.

Parallèlement, le Gouvernement a engagé des efforts soutenus en vue de lancer un projet de création d'un port dédié à la pêche et au commerce dans les eaux profondes au niveau de N'Diogo. Les travaux d'extension du port de pêche artisanale de Nouadhibou sont achevés pour un coût de 11 millions d'euros.

Les gardes côtes ont renforcé leur action de surveillance tout au long de la zone maritime mauritanienne.

Grâce à la politique d'incitation et d'attraction des investissements, l'intérêt des investisseurs se porte de plus en plus sur les zones centrales et septentrionales de notre littoral ainsi qu'au niveau de Nouakchott, de Tanit et du pôle de développement de la pêche au kilomètre 28 au Sud de la capitale.

Sur un autre plan, un nouveau protocole d'accord a été signé avec l'union européenne au cours du mois de Juillet dernier. Cet accord prévoit de substantiels avantages pour notre pays, notamment en ce qui concerne la protection des zones de pêche de surface, la réservation d'espaces pour la pêche artisanale, l'obligation pour tous les navires de pélagique de débarquer leurs prises à terre, un meilleur contrôle des quantités et des espèces, des recettes à verser dans le Trésor Public d'un montant de 100 000 000 d'euros, en plus de 4,125 millions d'euro en guise d'appui au secteur, ainsi que l'obligation pour les navires européens de consacrer 60% de leur équipage à des mauritaniens.

Un autre protocole d'accord est en vigueur actuellement et permet à 400 pirogues sénégalaises de pêcher 40 milles tonnes de poisson de surface (excepté le merlu). Une partie de ces quantités est débarquée à l'intérieur du pays pour contribuer à l'approvisionnement du marché national.

Concernant les perspectives d'avenir, des dispositions sont prises pour intégrer la pêche dans l'initiative de transparence des industries extractives, pour l'amélioration de la gestion des affaires maritimes à travers le renforcement de la sécurité de la navigation et de la gouvernance du domaine maritime et côtier et pour la consolidation de la protection du milieu marin, du transport maritime et des professions marines auxiliaires.

S'agissant de l'agriculture, son développement reste au centre des préoccupations du Gouvernement qui entend promouvoir une agriculture productive, compétitive, génératrice d'autosuffisance en produits essentiels et contributrice au développement socioéconomique du pays. Son action a porté essentiellement sur l'accroissement des superficies cultivables, la maîtrise de l'eau à usage agricole, la sécurisation de l'environnement agricole, l'appui aux

agriculteurs et la diversification de la production, ainsi que sur la promotion de la recherche-développement.

C'est ainsi que 223 hectares ont été aménagés à Bir Al Barka, 250 ha à Wampou ; 60% des fermes de M'Pourié; 60% des périmètres de Boukemoune et Dakhlet N'Teikane ; 70% des 800 ha de Foum Legeita au Gorgol ; l'amorce de la réhabilitation du périmètre de Maghama 3 (776 ha) ; en plus de l'extension des périmètres de Gouraye, de Diaguili et de Wismi au Guidimagha et la réalisation de 40% de l'aménagement hydro-agricole de **3262** hectares.

Le Gouvernement s'attelle à finaliser les études relatives à l'aménagement de 9000 ha de terres agricoles nouvelles et au développement des zones humides. Il procédera au renforcement de plusieurs digues et le déblayage et le curage de leur bassin tout en creusant un canal de 55 km de long pour irriguer 16000 ha de l'Aftout Essahli dans la moughataa de Keur Macène ; ainsi que la réalisation de cinq réseaux d'irrigation expérimentale à Yaghref, Boutilimit, Loudey, El Awja et N'Beykit Lahwach ; et la poursuite des travaux de maintenance des axes hydrauliques et de désenclavement des zones de production.

Les dernières retouches sont en train d'être portées sur les études de faisabilité de 12 nouveaux barrages dont 5 sont de grande envergure et la réhabilitation des barrages existants qui en ont besoin ; en plus de la mise en place de 20 escarpements pour ralentir l'écoulement des eaux et alimenter la nappe phréatique dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Tagant, du Guidimagha et de l'Adrar.

Par ailleurs, **9380** ha ont été clôturés sur un périmètre de 180 km de fil linéaire, ainsi que la clôture sur une longueur de 18 km de périmètres agricoles derrière les barrages et des grillages ont été fournis aux agriculteurs des wilayas agro-pastorales.

7000 nouveaux hectares seront clôturés en 2016 sur 550 kilomètres linéaires tout en luttant contre les plantes nocives et en équipant le laboratoire central de protection des plantes.

Sur le plan de la lutte contre les déprédateurs de l'agriculture, la lutte contre les oiseaux granivores a été accentuée par l'utilisation des moyens adéquats y compris le recours à l'épandage par avion et la mobilisation des équipes en nombre suffisant. Cette opération sera poursuivie et pérennisée.

S'agissant de la diversification de l'agriculture nationale, les efforts ont porté sur le développement de la culture du blé, du riz et sur l'appui au maraichage. Les superficies cultivées en blé ont atteint **3656** ha dont 1900 ha sous pluie pour une production totale de **8930** tonnes à raison de 4,6 t/ha.

Le Gouvernement poursuivra ces efforts en investissant sur 5000 ha dont 3000 dans le secteur irrigué et 2000 dans la culture de décrue, tout en fournissant les engrais et les semences améliorées.

Pour ce qui est du riz, les superficies cultivées ont atteint 57104 ha pendant la saison 2014-2015, dont 34791 ha pendant la campagne d'hivernage, et 22313 pendant la contre saison chaude, pour une production totale de 293219 tonnes de paddy à raison de 5,13 t/ha. Cette production couvre environ 80% des besoins du pays de cette matière.

La culture sous pluie sera également renforcée par la fourniture de 400 tonnes de semences traditionnelles et de 130 unités de labour automatique.

Les cultures oasiennes seront l'objet d'une attention particulière à travers le forage des puits, la construction des barrages, la plantation des palmiers et la valorisation de la production des dattes.

Concernant le secteur l'élevage, le Gouvernement a entrepris la conception et l'exécution d'une politique clairvoyante qui repose sur une stratégie en la matière axée sur le développement des filières, le perfectionnement du système de santé animale, la construction des parcs, l'amélioration de l'approvisionnement du marché en produits vétérinaires et le renforcement des capacités des acteurs opérant dans le secteur.

L'accent a été mis sur la diversification et la transformation des sous-produits, à travers la construction d'une usine à Néma, la signature d'un accord pour la construction d'une usine laitière à Boghé, la création de trois abattoirs régionaux dans les villes de Rosso, Aleg et Kiffa et de 34 parcs de vaccination dans les wilayas agro-pastorales.

Par ailleurs, 30000 tonnes de fourrage ont été distribuées et vendues aux éleveurs à des prix subventionnés à hauteur de 50% de leur prix de revient.

Par souci d'amélioration de la productivité, 6 fermes modernes ont été créées dont 3 sont déjà opérationnelles à Konkél (Hodh Gharbi), à Mal (Brakna) et Maghama (Gorgol) permettant ainsi d'inséminer artificiellement 7100 vaches dont 44% ont procréé.

L'étude de faisabilité relative aux viandes rouges sera parachevée, de même que la création de pôles agro-pastoraux au Sud-est du pays, l'intensification de la production par la diversification et l'amélioration des pedigrees et l'amélioration des ressources d'alimentation du bétail par la régulation du pastoralisme transhumant et transfrontalier, la production de fourrage et la rationalisation de la gestion des pâturages.

Le Gouvernement œuvrera à augmenter les financements destinés au secteur de l'élevage à travers le crédit pastoral, la promotion de l'investissement privé et le partenariat public-privé.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Eu égard à l'évolution croissante de la population urbaine qui représente désormais près de la moitié de la population totale du pays, le Gouvernement veille au parachèvement du programme d'éradication des quartiers précaires à Nouakchott et à la sécurisation de la base de données y afférente en collaboration avec l'Agence Nationale du Registre de la Population et des Titres sécurisés.

Les travaux se sont poursuivis pour l'extension et la modernisation des villes de Boutilimit, d'Aleg, de Boulenoir et de Benichab. Les projets d'extension et de modernisation de Sélibaby, de Ouad Naga, de Sangrava et de Bir Oumgrein sont en préparation après que le conseil des ministres ait adopté leur plan de lotissement.

Le programme de réhabilitation de Tintane se poursuit et les travaux du réseau d'adduction d'eau potable sont en cours, alors que le réseau électrique est en voie d'achèvement. La voirie urbaine de Tintane prévue sur 27 km est parachevée et l'ensemble des travaux le sera courant 2016.

En matière de bâtiments et d'équipements publics, 130 projets de construction de bâtiments et d'équipements publics sont en cours d'exécution pour un coût global de 21 milliards d'ouguiyas. Les travaux de construction du marché central de la capitale sont également en cours pour un coût de 6 milliards d'ouguiyas, de même que le centre commercial d'Araffat réalisé sous forme de Waqf au profit de l'Université Islamique d'Aioune.

En matière de commerce et d'industrie, les efforts du Gouvernement ont été axés sur l'organisation et la modernisation du secteur du commerce de sorte à réguler ses activités et assurer un système pérenne d'approvisionnement en produits de grande consommation. La stratégie nationale de développement industriel a été actualisée en vue d'améliorer la compétitivité des industries nationales, de promouvoir leur intégration dans le circuit économique et de favoriser la consommation des produits locaux.

Considérant l'importance du tourisme pour le développement d'activités économiques génératrices de revenus et créatrices d'emplois et mettant à profit l'excellent environnement de sécurité qui prévaut dans notre pays, le Gouvernement, s'est attelé à créer un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle et à la modernisation du secteur à travers la création d'une école

d'hôtellerie, la mise en place d'un fonds d'appui aux entreprises touristiques et l'aménagement des sites propices à attirer les investissements étrangers.

L'accent a été mis particulièrement sur la promotion et la commercialisation des produits touristiques nationaux et sur la participation aux forums internationaux pour faire connaître ces produits et souligner la richesse notre patrimoine culturel, dans le but d'attirer davantage de touristes. Il est indéniable que le 2^e prix décerné à notre pays récemment lors de l'exposition de Milano constitue une source de fierté et incite en même temps à persévérer dans cette voie.

Quant au secteur de l'artisanat, il a été l'objet d'une grande attention visant à le promouvoir en tant que domaine de créativité, conservateur de mémoire et générateur d'emplois tout en faisant connaître ses produits à l'occasion des expositions locales et internationales.

Les capacités professionnelles des artisans ont été renforcées à travers des sessions de formation dans la capitale et dans six wilayas de l'intérieur aux fins de perpétuer le savoir-faire de l'art traditionnel chez les nouvelles générations.

La rénovation du cadre institutionnel de l'artisanat se poursuivra et ses infrastructures seront consolidées à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de développement du secteur, la révision de la loi portant code de l'artisanat, la construction d'un village de l'artisanat et la création d'un centre national de formation et de développement de l'artisanat d'art.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Concernant le troisième axe relatif au développement des ressources humaines et à l'élargissement de l'accès aux services de base, le Gouvernement s'est occupé de promouvoir un modèle de développement qui garantit l'épanouissement de la société et améliore durablement son cadre de vie et qui favorise l'émergence d'un capital humain offrant la possibilité aux individus d'exploiter au mieux leur potentiel économique, social, culturel, politique et de contribuer ainsi à l'œuvre de développement du pays.

Dans le domaine de l'éducation, et sous l'impulsion de la volonté politique du Président de la République qui a proclamé l'année 2015 « année de l'éducation », le Gouvernement a déployé des efforts soutenus afin d'améliorer sensiblement les formances de notre système éducatif.

A cet effet, il a œuvré à la promotion d'un enseignement préscolaire de qualité assurant une meilleure préparation de l'enfant à l'école. Le Centre de Formation de la Petite Enfance sera restructuré et doté des moyens nécessaires pour assurer une meilleure formation des personnels d'encadrement.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de politiques visant le renforcement de l'accès aux ordres d'enseignement fondamental et secondaire et à améliorer leur qualité.

Les efforts déployés ont permis de parvenir à une parité filles-garçons et à la création de collèges de proximité pour rapprocher le service des citoyens.

Un progrès remarquable a été réalisé au fondamental et au secondaire. Les créations d'établissements scolaires ont permis d'atteindre un taux de scolarisation excédant les 100% au fondamental.

Les indicateurs de qualité se sont améliorés par rapport à l'année dernière grâce notamment à la création de deux nouvelles écoles normales d'instituteurs l'une à Akjoujt et l'autre à Kaédi et au lancement du projet visant les zones prioritaires en éducation (ZEP) ayant un faible taux de scolarisation et une forte déperdition.

Sur le plan de l'offre éducative, un nouveau programme d'amélioration de l'accès aux infrastructures pédagogiques a été mis en place et s'est traduit par la construction et/ou la réhabilitation d'établissements scolaires.

Plus de deux millions de manuels scolaires et de supports didactiques ont été distribués aux élèves et aux enseignants. Un décret portant création d'un nouveau corps de professeurs agrégés a été adopté. Le secteur de l'enseignement privé a été restructuré afin de le réformer et de rendre son enseignement conforme aux programmes nationaux.

Concernant la formation technique et professionnelle, l'effort du gouvernement s'est focalisé sur son amélioration et son adaptation aux besoins du marché de l'emploi tout en instaurant une relation étroite entre ce secteur et celui de l'entrepreneuriat dans le cadre d'un partenariat Public-Privé concrétisé à l'heure actuelle par 8 contrats passés avec des employeurs.

A cet égard, l'accent a été mis sur l'amélioration du pilotage, de la supervision et de la conduite du système et de son efficacité externe. Les contrats-programmes ont été généralisés et une approche axée sur la qualité a été adoptée. Des formations de courte durée ont été offertes aux jeunes et ont déjà touché **6677** postes sur les **35.000** postes programmés dans ce cadre. Ceci en plus de l'accélération de la mise en œuvre du plan de développement des ressources humaines dont **370** formateurs et cadres ont déjà bénéficié de formation sur les 600 éléments prévus par le plan.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la politique du Gouvernement vise à renforcer son efficacité, à améliorer la qualité de ses formations, l'employabilité de ses diplômés et à l'adapter aux besoins de développement du pays.

Ainsi, l'accent a-t-il été mis sur le renforcement du pilotage du système et de la gouvernance des institutions, à travers l'élaboration d'un plan triennal (2015-2018) de développement du secteur axé sur le renforcement du pilotage et de la gouvernance et l'amélioration de l'accès et du niveau de qualité et de pertinence tout en relevant le degré d'employabilité des sortants et la promotion de la recherche scientifique.

Dans ce cadre, un certain nombre d'indicateurs ont été adoptés en s'inspirant de ceux de l'UNESCO. Un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été créé ainsi qu'un Institut Supérieur Professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat et un Institut Préparatoire aux Ecoles d'Ingénieurs. Une première vague de 105 étudiants vient de faire son entrée dans les classes de préparation aux grandes écoles.

Parallèlement, l'arsenal juridique relatif à l'enseignement supérieur sera bientôt complété et parachevé et un fonds d'appui à la recherche scientifique et à la validation de ses instances sera créé.

Concernant l'enseignement originel, le Gouvernement demeure convaincu de son importance, notamment pour la préservation de nos valeurs spirituelles et culturelles, ainsi que pour son rôle important dans l'éducation. C'est pourquoi il s'est occupé de l'organisation de ce secteur et du renforcement des capacités des acteurs qui s'y activent en les dotant des moyens matériels, techniques et institutionnels nécessaires à l'accomplissement de sa mission vitale, en plus de la professionnalisation de ses sortants.

Ces efforts ont permis de réaliser des résultats probants dans divers domaines dont notamment la publication pour la première fois d'un statut des Mahadras, la création de 16 Mahadras pilotes dans les zones les moins pourvues en infrastructures scolaires, la création d'un institut régional de rénovation de l'enseignement originel en collaboration avec l'ISESCO et l'exécution d'un programme expérimental mettant en relief la complémentarité entre l'enseignement originel et l'école moderne en collaboration avec la BID.

Le Gouvernement poursuivra l'ouverture de Mahadras pilotes dans les zones où la scolarisation est peu développée.

La professionnalisation des sortants se traduira par le recrutement de formateurs et la révision du cadre juridique du Centre de Formation Professionnelle des Mahadras pour en faire une partie intégrante et active du système national de formation professionnelle.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement s'est attelé au développement de l'enseignement supérieur originel en le dotant des moyens nécessaires à accompagner les profondes mutations des outils techniques et des méthodes pédagogiques et académiques.

A cet effet, une convention de financement d'un important projet de type Waqf a été signée en faveur de l'Université Islamique d'Aïoune ; le cadre juridique de l'ISERI a été révisé dans l'optique d'y introduire des améliorations et de nouvelles filières d'études supérieures suivant le système Licence-Master-Doctorat.

En matière de lutte contre l'analphabétisme, le Gouvernement s'est attaché à donner aux adultes analphabètes des connaissances favorisant leur insertion socioéconomique et a adopté une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

L'accroissement de l'accès des populations à des services de base de qualité demeure un souci constant des Pouvoirs publics puisqu'il s'agit de l'un des engagements majeurs du Président de la République et se situe au cœur des stratégies de développement adoptées par le Gouvernement qui a engagé tous les efforts permettant une plus grande amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Dans le domaine de la santé, l'action gouvernementale s'est focalisée sur la mise en place d'un système de santé moderne, proactif, performant et accessible à l'ensemble de la population, à travers l'extension de l'offre, l'accès aux médicaments de qualité, l'amélioration des ressources humaines et la promotion de l'assurance maladie universelle.

Ainsi, l'accent a-t-il été mis sur l'amélioration de la couverture sanitaire et le renforcement des services de soins, à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement de postes de santé dans les différentes zones du pays.

Les services de dialyse ont été généralisés à tous les hôpitaux régionaux ; une enquête sur la situation alimentaire des enfants de moins de 5 ans a été réalisée et des ateliers de formation sur le protocole de prise en charge de la malnutrition aigue ont été organisés.

Pour améliorer l'offre dans le domaine des soins spécialisés, un centre spécialisé dans les traumatismes et les brûlures profondes a été créé et les travaux de construction du centre national de cardiologie (CNC) et de l'institut national de lutte contre les hépatites virales (INLHV) se poursuivent, alors que l'appel d'offres pour la construction du centre de dialyse de Nouakchott est en cours de lancement. Le département concerné envisage la création d'un centre hospitalier des spécialités (CHS).

Par ailleurs, le Gouvernement a accordé un intérêt particulier à l'amélioration de l'accès aux médicaments de qualité, en renforçant les mesures de lutte contre la circulation de médicaments illicites, en instaurant une tarification harmonisée

des médicaments et l'opérationnalisation du laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments.

Ces mesures ont permis la vulgarisation de la carte médicale, la révision de la loi sur les pharmacies dans la perspective de renforcer l'aspect pénal, réserver le monopole d'importation de certains médicaments à la Centrale d'Achat des Médicaments et du Matériel Médical et imposer le respect des normes aux distributeurs grossistes des médicaments, aux pharmacies et aux dépôts pharmaceutiques à Nouakchott et Nouadhibou, alors que cette mesure est en train d'être généralisée au reste du pays.

S'agissant des ressources humaines, les capacités de formations sanitaires ont été renforcées par le recrutement de 11 médecins spécialisés dans différents domaines, de 49 généralistes et techniciens de radio, de 271 infirmiers majors, et infirmiers médico-sociaux.

L'hôpital moderne de Kiffa d'une capacité de 150 lits sera inauguré dans un proche avenir.

Sur un autre plan et en vue de renforcer les capacités de ce secteur vital, le Gouvernement s'attellera à l'élaboration et à l'exécution de stratégies appropriées de recherche dans le domaine de la santé publique et de la maintenance des équipements et matériels médicaux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

L'amélioration durable de l'accès des populations à une eau potable, de qualité et à moindre coût demeure une priorité absolue pour le Gouvernement et constitue également l'un des objectifs du millénaire auxquels notre pays a souscrit et tient à les réaliser.

A cet effet, le Gouvernement a mobilisé les moyens nécessaires pour diversifier nos ressources hydriques et en augmenter la production. Les efforts déployés ont permis de réaliser un progrès remarquable dans le domaine de l'amélioration et de la sécurisation de l'offre de l'eau potable à Nouadhibou et de l'acquisition et l'installation d'équipements consacrés à l'approvisionnement en eau potable des villes qui connaissent un déficit en la matière.

De telles réalisations sont accomplies en concomitance avec d'importants projets de distribution et de production de l'eau, comme le projet de « Dhar Néma », le projet d'alimentation de l'Aftout Charghi, en plus de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation et de gestion des ressources hydriques.

L'année 2015 a connu la réalisation de 83 projets dans quelques wilayas et le parachèvement des travaux d'approvisionnement des villages de l'axe Gouraye-Sélibaby en eau potable à partir du fleuve, le renforcement du système

d'adduction des villes de Nouadhibou, Rosso, Tidjikja, Guerou, Koubeni, Bassiknou, Djigueni, Néma, Kankoussa, Sélibaby, Atar et Aioune, en plus de l'acquisition de 60 systèmes de pompage à l'énergie solaire et le lancement des travaux de réalisation de 230 réseaux hydrauliques à travers le pays et de 42 puits d'exploitation.

En même temps, les services spécialisés s'attellent à la préparation du lancement d'autres projets importants tels que le projet d'approvisionnement des villages de l'axe Boghé-Aleg-Chegar-Maghta Lahjar en eau potable à partir du fleuve, le projet de renforcement du réseau d'approvisionnement en eau potable de la ville de Tintane et le projet de réseau de Nouadhibou qui vise à sécuriser et renforcer les capacités de production pour répondre aux besoins de la zone franche.

Considérant l'impact direct de l'assainissement sur la qualité et les conditions de vie des populations, qu'il s'agisse des eaux pluviales ou domestiques, le Gouvernement est déterminé à consacrer à cette problématique structurelle les efforts et les moyens nécessaires pour lui trouver progressivement une solution radicale et définitive.

Dans ce cadre, les activités menées ont été orientées vers la création à Nouakchott d'un réseau d'assainissement en trois phases. La première phase qui revêt un caractère d'urgence concerne trois moughataa (Tevragh Zeina, Sabhkha et Ksar) situées dans une cuvette où la nappe phréatique est à un mètre de profondeur. Les travaux ont démarré effectivement dans la composante « eaux pluviales » de cette phase. Le marché relatif à l'étude du plan d'orientation de l'assainissement de Nouakchott a été signé. Les capacités de l'Office National de l'Assainissement ont été renforcées.

En ce qui concerne l'intérieur du pays et le milieu rural, les plans d'orientation de l'assainissement des grandes villes ont été réalisés et une approche d'assainissement global géré par les communes a été retenue.

Sur le plan de l'accès à un habitat décent, le Gouvernement a procédé à la distribution de milliers de parcelles de terrain aux populations dans les villes de l'intérieur, particulièrement à Bir Oumgrein et à Zoueirat. La construction de 600 logements à Zoueirat est achevée, en plus de la construction de 148 logements sociaux au profit des populations déplacées du quartier du Wharf.

Les efforts du Gouvernement se focaliseront sur l'application de la stratégie nationale de l'habitat et notamment sur la mise en place de mécanismes de financement adéquat et sur l'accroissement de l'offre de logements en redynamisant la Société Iskan et en réactivant l'intervention du secteur privé et des associations dans la construction des logements et dans l'aménagement des terrains à usage d'habitation.

Concernant la sécurité alimentaire, le Gouvernement s'est attelé à mettre en place une politique permettant de répondre à temps aux situations de précarité et d'urgence alimentaire, tout en garantissant un accès physique et économique à une nourriture suffisante saine et équilibrée au profit des populations.

A cet effet, il a poursuivi et consolidé les programmes d'assistance aux populations vulnérables, l'amélioration de leur résilience aux chocs exogènes et le renforcement des moyens d'alertes et de suivi de la situation alimentaire nationale tout en veillant au fonctionnement régulier des boutiques Emel. **13208** tonnes de vivres ont été distribuées gratuitement au profit de **91394** familles, soit **456000** personnes vulnérables dans des zones de grande précarité, d'extrême pauvreté ou sinistrées. **4.888** cantines scolaires ont été approvisionnées sur l'étendue du territoire national par plus de 400 tonnes de denrées alimentaires au profit de **87.200** élèves.

Le Gouvernement œuvrera à assurer la sécurité alimentaire des citoyens et continuera à apporter appui et assistance aux couches les plus démunies. Dans ce cadre, il entreprendra la réalisation de 187 microprojets portant sur la sécurité alimentaire pour une enveloppe de plus d'un milliard d'ouguiyas. Il poursuivra la distribution d'aliment de bétail, en cas de besoin.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

L'emploi reste au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en matière de stratégies de développement, étant entendu qu'il constitue un levier essentiel pour la réduction de la pauvreté et l'épanouissement économique des individus et des collectivités. A cet effet, le Gouvernement encourage la création des conditions propices à l'exploitation des potentialités d'emploi. Il a entrepris la réactualisation de la stratégie nationale de la promotion de l'emploi, en particulier en ce qui concerne les jeunes. Il a tenu à intégrer la dimension emploi dans toutes les stratégies et tous les plans d'actions sectoriels. Il a, en outre, mis en place un système d'informations permettant de suivre et d'évaluer les politiques de la formation et de l'emploi.

En ce qui concerne la promotion de la petite entreprise et du microcrédit, le Gouvernement a pris les mesures appropriées pour le développement de ces deux leviers qui recèlent de réelles possibilités en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté. C'est à cette fin qu'il a adopté une stratégie nationale du microcrédit et lancé un projet pour appuyer ce secteur et mobiliser les ressources qui lui sont nécessaires. Il est à signaler que la réforme du fonds d'épargne est en cours actuellement.

Une stratégie nationale de la petite entreprise a été également adoptée pour valoriser ce créneau porteur et y intégrer le maximum de demandeurs d'emploi,

ce qui permettra de créer chaque année 150000 postes de stage de longue durée et 50000 postes de stages aboutissant à un recrutement.

De surcroît, une politique d'auto-emploi a été engagée avec la programmation de 12000 petites et moyennes entreprises (PME) à raison de 4000 PME par an et le financement 414 projets en faveur de 803 jeunes demandeurs d'emploi. Cette question sera insérée dans le contrat programme signé avec l'Agence de Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le développement recherché par notre pays restera illusoire sans une implication active de toutes les franges de la population, notamment les femmes et les jeunes. C'est pourquoi le Gouvernement s'est attelé à promouvoir un modèle de développement social harmonieux qui cultive l'équité et la solidarité sociale, garantit l'épanouissement de tous les groupes sociaux et leur offre l'opportunité de contribuer de manière utile et efficace à la construction du pays. A cet égard, les efforts ont porté sur la conception et l'application d'une politique favorisant la protection de l'enfance, la promotion féminine et garantissant le bien-être de la famille mauritanienne.

Dans ce cadre, un projet de code général de l'enfance a été élaboré et **1241** enfants en difficulté ont été pris en charge sur les plans alimentaire, sanitaire, psychologique, pédagogique et professionnel au sein du Centre de Protection et d'Insertion Sociale des Enfants qui s'apprête à ouvrir une antenne à Aleg. La formation des monitrices de jardins d'enfants a été multipliée par deux et 20 crèches communautaires ont été ouvertes faisant bénéficier de leurs services **36097** enfants au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Des formations et des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur la protection et la promotion de l'enfance, ainsi que sur la lutte contre le travail et le mariage des enfants.

En matière de promotion féminine, le Gouvernement a élaboré une loi cadre relative à la violence faite aux femmes ; il a adopté une stratégie d'institutionnalisation du genre ; il a assuré une formation professionnelle pour 250 filles qui ont abandonné l'école ; il a créé un fonds de financement des activités génératrices revenus qui a consenti 123 millions d'ouguiyas de prêt sans intérêt au profit de **11926** femmes sans ressources affiliées à 982 initiatives productives dans 175 communes.

Sur le plan prospectif, le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités institutionnelles des administrations chargées d'appliquer la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre et de lutte contre la violence faite aux femmes ; ainsi que l'amélioration du cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de précarité.

Concernant la jeunesse, le Gouvernement demeure convaincu que l'avenir du pays est tributaire d'une implication effective de cette frange dans les différentes stratégies de développement. C'est pour cette raison qu'il a entrepris une politique de jeunesse qui permet à celle-ci de contribuer efficacement à la construction du pays.

Dans cette optique, l'effort a été orienté vers le renforcement des capacités des jeunes et la promotion des activités de jeunesse et de loisirs, l'exécution de travaux ayant des retombées bénéfiques sur les jeunes, le développement d'un programme de formation des jeunes sur le service civique et le volontariat, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation autour des risques liées à la jeunesse et la construction et/ou la réhabilitation des maisons de jeunes.

L'année 2015 a vu la révision des textes relatifs à la création du Conseil National de la Jeunesse et du Sport et à la nomination de ses membres.

Toutes les régions du pays continueront à être dotées d'infrastructures de jeunesse propices à l'exercice des activités culturelles, récréatives et sportives. Le renforcement des capacités sera également poursuivi à travers des formations et des sensibilisations en direction des jeunes.

En matière de protection sociale, le Gouvernement s'est attelé à cadrer et à fournir les différents types d'appui et d'assistance aux groupes sociaux vulnérables. Le décret n° 062-2015 a été publié et a mis en application l'article 45 de la convention qui prévoit de consacrer un quota dans les recrutements aux personnes handicapées. 100 diplômés de cette frange ont été recrutés cette année dans le cadre de la discrimination positive.

Le Gouvernement a poursuivi la prise en charge et l'assistance des malades indigènes dans les centres hospitaliers nationaux notamment dans le domaine de la dialyse et des maladies chroniques, en plus des évacuations à l'étranger. Un enseignement spécialisé a été dispensé à 187 élèves parmi les enfants handicapés et un appui a été apporté aux associations des handicapés.

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a annoncé aux franges vulnérables une bonne nouvelle à l'occasion de la célébration du 55^e anniversaire de l'indépendance nationale quand il a révélé dans son discours à la nation la création d'un fonds destiné à contribuer au financement de l'assurance médicale des dockers, des matelots et des personnes âgés de plus de 75 ans, ainsi que la création d'un fonds spécial qui fournit des aides sociales aux enfants

des martyrs de nos forces armées et de sécurité jusqu'à leur majorité et les aide à poursuivre leurs études.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement attache une importance toute particulière au développement de la vie culturelle nationale et à la promotion des facteurs de rayonnement de notre pays à travers le monde.

La stratégie de développement culturel que met en œuvre le Gouvernement consacre la prépondérance de l'Islam, religion du peuple et de l'Etat et la valorisation de notre patrimoine culturel, véritable vecteur d'affirmation de notre identité.

Dans le domaine des Affaires religieuses, le Gouvernement s'est attelé à promouvoir une activité religieuse favorisant le développement moral de la société et la propagation des vertus de l'Islam modéré qui constitue un rempart contre l'extrémisme.

Ceci s'est concrétisé particulièrement lors des cérémonies religieuses du mois béni du Ramadan du haut des tribunes et à travers les media écrits et audiovisuels avec des contenus qui explicitent les enseignements exacts de l'Islam loin de tout intégrisme et par l'envoi de jurisconsultes (fouqahas) et imams vers nos diasporas en Afrique et en Europe afin de présenter des conférences et de répondre aux interrogations religieuses.

Le Département des Affaires Islamiques a contribué aux efforts de lutte contre l'esclavage à travers le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur les séquelles de l'esclavage et à travers les prêches du vendredi.

Le pèlerinage à la Mecque au titre de l'année 1436-2015 s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Sur le plan prospectif, le saint coran sera imprimé et distribué suivant la version Qaloun d'après Nafi', l'exercice des cultes sera renforcé par l'équipement et la maintenance des mosquées et 200 nouveaux imams seront recrutés.

Dans le domaine culturel, le Gouvernement a concentré ses efforts sur la protection et la valorisation de notre patrimoine culturel tout en consacrant l'ouverture à la civilisation universelle.

Dans ce cadre, le programme de développement culturel a été adopté pour servir de référentiel général des stratégies et plans d'actions visant à atteindre les objectifs escomptés.

Dans ce contexte, un modèle de recensement de l'inventaire général du patrimoine national a été établi et les initiatives dans les domaines des musées,

des sites archéologiques, de l'édition et des activités culturelles ont été appuyées et accompagnées.

L'année prochaine verra l'exécution d'un plan de développement culturel, économique et social des villes anciennes, la promulgation d'un code du patrimoine, la construction d'un centre international des expositions et l'organisation à Nouakchott d'une exposition internationale du livre.

Dans le domaine des sports, le Gouvernement a mis en œuvre une politique sportive ciblant, à la fois, le maintien de la condition physique du citoyen, et la performance et le rayonnement du pays.

A cet effet, l'accent a été mis sur la dotation du mouvement associatif en équipements et matériels sportifs, sur l'appui de l'organisation des compétitions, des tournois sportifs et des championnats en milieu scolaire et juvénile ; ainsi que sur la bonne préparation de la participation aux différentes compétitions sportives internationales.

Par ailleurs, la stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs pour la période 2015-2019 a été adoptée.

En matière de renforcement des capacités des ressources humaines sportives, les activités ont porté sur la création d'une académie de football et sur l'appui à l'encadrement à travers le recrutement de 40 cadres dont 20 inspecteurs de jeunesse et 20 moniteurs d'instruction sportive.

Dans le cadre des infrastructures sportives, les travaux de réfection du complexe olympique ont été lancés, de même que la réhabilitation et la construction de stades à Néma, Aioun, Kiffa, Kaédi, Aleg, Rosso, Sélibaby, Boghé, Akjoujt et Zoueirat. Les stades de Nouakchott et de Nouadhibou ont été dotés de pelouses.

Concernant les perspectives d'avenir, les activités suivantes seront réalisées :

- la généralisation des fournitures sportives au mouvement associatif dans toutes les wilayas ;
- l'appui à la participation aux compétitions sportives internationales ;
- la construction à Nouakchott d'un stade de 30.000 places répondant aux normes internationales ;
- la construction à Nouakchott d'une salle omnisport couverte de 3.000 places et d'une grande piscine olympique ;
- la construction d'un stade de 5.000 places dans les capitales des wilayas qui en sont dépourvues ;
- la construction du siège de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports et des locaux pour abriter le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Tels sont les principaux éléments du bilan de l'action gouvernementale au cours de l'année écoulée et des perspectives d'exécution de la politique générale que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre durant la période 2015 - 2019 que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous il y a un an.

Il ressort du présent exposé que la plupart des activités programmées au titre de l'année 2015 ont été réalisées et les actions qui s'étalent tout au long du plan quinquennal sont à un stade avancé qui permet d'espérer qu'elles seront exécutées dans les délais impartis.

Les considérations d'intérêt général ont souvent requis l'allocation de plus de ressources à des secteurs qui ont connu des réalisations nettement plus importantes que ce qui était programmé, c'est le cas, par exemple, des infrastructures sanitaires et éducatives.

C'est là une preuve éclatante des efforts soutenus qui ont été déployés durant l'année écoulée pour concrétiser la volonté manifeste de Son Excellence le Président de la République qui tient à accélérer l'avènement du projet de société dont les contours ont été définis dans son programme électoral auquel le peuple a adhéré lors des dernières élections présidentielles.

Naturellement, notre pays a été affecté par la conjoncture défavorable à l'instar de tous les pays dont l'économie dépend des fluctuations des cours des matières premières. Néanmoins, une telle conjoncture n'a nullement entamé la détermination de notre Gouvernement qui, pour y faire face, a redoublé d'efforts en vue de rationaliser la gestion des ressources et de les orienter vers des investissements productifs visant à améliorer le service public et consolider les institutions de l'Etat.

La loi de finances rectificative de l'exercice 2015 et la loi de finances initiale de 2016, au vu des augmentations sans précédent des crédits alloués au renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat et à l'investissement dans l'appui aux infrastructures, dans l'incitation à la production et dans l'amélioration des services de base, reflètent clairement ces options.

En perspective des prévisions prometteuses d'une relance économique en 2016, je vous exhorte, et à travers vous toutes les forces vives et le peuple mauritanien dans sa totalité, à contribuer efficacement à la préservation de nos acquis et à accompagner les mutations profondes que nous sommes en train de susciter en vue d'améliorer le vécu de nos citoyens et garantir un avenir radieux à notre nation.

"وَقُلْ اَعْمَلُوا فَسَيَرَى اللهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ". صدق الله العظيم.

والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته